



PAR COURRIEL

Montréal, le 9 septembre 2021

Monsieur Antoine El-Khoury
Directeur général
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
550, 53^e Avenue
Montréal (Québec) H1A 2T7

Objet : Installation d'équipements audiovisuels dans les salles de classe

Monsieur,

Nous avons été récemment informés que des équipements audiovisuels ont été livrés dans certains établissements scolaires du CSSPI. Cette livraison semble faire suite à la volonté annoncée par le ministre Roberge en mars dernier et réitérée dans sa lettre destinée au personnel enseignant du 25 août 2021, de faciliter l'enseignement *comodal*.

Compte tenu des enjeux importants que soulève cette question, notamment en lien avec le droit à la vie privée, le droit à la sauvegarde de sa dignité, de l'honneur et de la réputation, le droit à des conditions de travail justes et raisonnables et le risque significatif d'atteinte à l'autonomie professionnelle, nous croyons important de vous réitérer notre position officielle.

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE), par l'entremise du vice-président aux relations de travail, a exigé une rencontre auprès de la direction de la gouvernance scolaire et des relations de travail du MEQ pour demander l'élaboration et la mise en place de balises nationales respectueuses des droits des enseignantes et enseignants en lien avec l'enseignement à distance, en contexte de pandémie. En tenant compte de ce fait, nous demandons la suspension de leurs installations dans l'ensemble des salles de classe de tous les secteurs, et ce, pour tous les établissements scolaires du CSSPI dans l'attente de prendre connaissance des dites balises nationales et locales. Une fois celles-ci connues, nous réévaluerons notre position.

En espérant une réponse favorable de votre part, veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Sylvie Zielonka
Présidente du SEPÎ